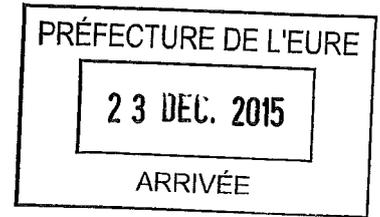


La Madeleine de Nonancourt, le 21 décembre 2015



Monsieur le Préfet de l'Eure  
Préfecture  
Boulevard Georges Chauvin  
27022 - EVREUX

N/REF. : JH/NB 21-12-2015

Objet : Avis de la CCRSE sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je vous informe que le conseil communautaire lors de sa séance du 9 décembre a abordé le schéma départemental de coopération intercommunale et qu'il s'est positionné à l'unanimité par un avis défavorable, dont vous trouverez copie de la délibération en annexe.

Suite à cet avis, les membres du conseil communautaire ont émis, à la majorité, le vœu de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération du Grand Evreux dont le Président semble favorable à ce rapprochement.

En conséquence, nous demandons un amendement à la carte de coopération intercommunale afin que le territoire de la CCRSE soit fusionné avec le GEA et la Communauté de Communes de la Porte Normande.

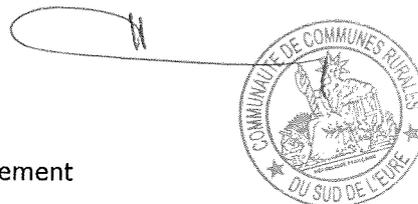
Cet amendement permettra de respecter le positionnement des élus communautaires.

Nous informons :

- Le rapporteur de la CDCI et lui formulons un amendement intégrant le territoire de la CCRSE à la CCPN et au GEA.
- Le président du GEA et de la CCPN pour leur demander de se positionner sur la fusion de nos territoires dans le cadre d'un amendement auprès de la CDCI

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président,  
Joël HERVIEU



Pièces jointes : délibération sur l'avis au SDCI  
délibération sur le vœu de rapprochement

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'an deux mil quinze, le 9 décembre à 19h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle communale de Beaufuis, commune de COURDEMANCHE, sous la présidence de M. HERVIEU Joël, Président de la Communauté.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 30

Nombre de délégués  
présents : 30

MM. HERVIEU, DUFOUR, DUTREMEE, Mme NEANT, M. BONBONY,  
Mme LE GAL, MM. CLOMENIL, VEIT, HIDOUVILLE, COLLEU, Mme  
DESHAYES, MM. BAELLEN, BADETS, LAINE, HEROUARD, Mme DORCHY,  
MM. GALLERNE, BOUTIN, LE CLEZIO, JARRAFOUX, ALORY, GARRIGUES,  
FLEURY, Mme ROUVEIX, Mme BONNOT MM. GUIRLIN, COCHELIN,  
GAUTIER, Mme QUESNEY, M. CHABROL.

Délégués absents : 0

Nombre total de votants : 30

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté a pu délibérer.  
Mme Jocelyne NEANT a assuré le secrétariat de séance.

### Avis de la CCRSE sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

Mr le Président effectue un rappel de présentation du schéma départemental des futurs EPCI proposé par Mr le Préfet de l'Eure.

Le projet de Mr le Préfet est de regrouper les communes de la CCRSE avec les communautés de communes de Verneuil, de Breteuil, de Damville et de Rugles formant un territoire de 75 communes pour une population de 50 000 habitants.

Mr le Président indique que la communauté de communes a un délai de deux mois à compter de la date de réception du schéma (22 décembre 2015) pour donner un avis sur le schéma proposé qui sera soit amendé face aux observations des communes soit validé par un arrêté du préfet fin mars avec une mise en œuvre de ces nouveaux territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite au débat, Mr le Président a demandé aux membres du conseil communautaire de se prononcer par un vote à bulletin secret sur l'avis devant être donné par rapport au schéma départemental de coopération intercommunale.

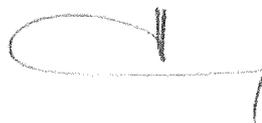
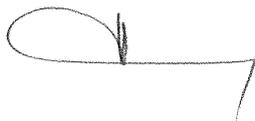
Résultats du vote :

Avis favorable au schéma proposé par Mr le Préfet	→	0 voix
Bulletins blancs	→	2 voix
Avis défavorable au schéma proposé par Mr le Préfet	→	28 voix

Pour copie certifiée conforme  
Le Président,  
Joël HERVIEU

Délibération rendue exécutoire  
après dépôt en Préfecture le : 18/12/2015

Notification ou publication du  
Le Président, 21/12/2015



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'an deux mil quinze, le 9 décembre à 19h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle communale de Beupuis, commune de COURDEMANCHE, sous la présidence de M. HERVIEU Joël, Président de la Communauté.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 30

Nombre de délégués  
présents : 30

MM. HERVIEU, DUFOUR, DUTREMEE, Mme NEANT, M. BONBONY,  
Mme LE GAL, MM. CLOMENIL, VEIT, HIDOUVILLE, COLLEU, Mme  
DESHAYES, MM. BAELEN, BADETS, LAINE, HEROUARD, Mme DORCHY,  
MM. GALLERNE, BOUTIN, LE CLEZIO, JARRAFOUX, ALORY, GARRIGUES,  
FLEURY, Mme ROUVEIX, Mme BONNOT MM. GUIRLIN, COCHELIN,  
GAUTIER, Mme QUESNEY, M. CHABROL.

Délégués absents : 0

Nombre total de votants : 30

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté a pu délibérer.  
Mme Jocelyne NEANT a assuré le secrétariat de séance.

### Schéma départemental de coopération intercommunale - proposition d'un vœu de rattachement de la CCRSE

Vu l'avis défavorable du conseil communautaire au schéma départemental de coopération intercommunale concernant notre EPCI, Mr le Président propose éventuellement d'émettre un vœu de rattachement à un territoire afin d'informer Mr le Préfet et les membres de la CDCI sur le ou les territoire(s) qui nous semble(nt) le(s) plus cohérent(s).

Proposition d'un territoire de rapprochement ( vote à bulletin secret )

Résultats du vote :

- |                                     |   |         |
|-------------------------------------|---|---------|
| - Communauté d'Agglo d'Evreux       | → | 19 voix |
| - Communauté d'Agglo de Dreux       | → | 10 voix |
| - Vote blanc                        | → | 1 voix  |
| - Verneuil-Damville-Breteuil-Rugles | → | 0 voix  |
| - Verneuil ( seule )                | → | 0 voix  |

Pour copie certifiée conforme  
Le Président,  
Joël HERVIEU

Délibération rendue exécutoire  
après dépôt en Préfecture le : 18.12.2015

Notification ou publication du : 21.12.2015  
Le Président,



76 CCRSE

08 DEC. 2015

ARRIVÉE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24/11/2015**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2015, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de ACON s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERVIEU Joël, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/11/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/11/2015.

Vote
<b>A BULLETIN SECRET</b>
Pour : 0
Contre : 9
Abstention : 0

**Présents** : M. HERVIEU Joël, MAIRE, Mmes : DEMAIN Monique, HAGUES Maryse, MM : CARTRY Mickaël, COYEZ Philippe, DETOURBE Thibault, DUFOUR Gérard, FRANCHET Jacky

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DELAMOTTE Laurence à M. HERVIEU Joël

Excusé(s) : Mmes : MONMANEIX Michèle, NEANT Emilie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Evreux  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire : M. COYEZ Philippe**

**- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL sur proposition EPCI de M. Le Préfet.**

M. Le Maire effectue un rappel de présentation du schéma départemental des futurs EPCI proposé par M. Le Préfet de l'Eure.

M. Le Maire explique aussi le contexte qui a conduit le Président de la CCRSE à organiser deux réunions d'informations en présence des présidents d'agglos de Dreux et d'Evreux qui sont deux territoires contigus.

M. Le Maire indique que notre analyse doit être portée sur les points suivants:

- Bassin de vie de nos habitants
- Bassin d'emploi de nos habitants(développement économique actuel et futur)
- La proximité et les liaisons de transports avec les futurs centres administratifs
- L'appartenance à un territoire ou à une culture.

Où cet exposé et après débat, les Conseillers sont unanimes pour dire que le schéma proposé par M. Le Préfet n'est pas en concordance avec l'analyse que l'on peut faire par rapport au bassin de vie et d'emploi de nos habitants, que les communes du territoire de la CCRSE seraient très fortement impactées par la fiscalité et l'endettement des autres territoires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, donnent un avis défavorable au schéma proposé par M. Le Préfet.

Compte tenu de cet avis défavorable, le Conseil émet 2 voeux:

- 1- 6 voix pour l'agglomération de Dreux
- 3 voix pour l'agglomération d'Evreux

- 2- 5 voix pour l'agglomération d'Evreux
- 3 voix pour la CCPV seule
- 1 voix pour l'agglomération de Dreux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/12/2015



Le Maire  
M. Joël HERVIEU

76 CC 2015

Département de l'EURE  
Arrondissement d'ÉVREUX  
Canton de VERNEUIL S/ AVRE  
Mairie de COURDEMANCHE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURDEMANCHE

PRÉFECTURE DE L'EURE  
17 DEC. 2015  
ARRIVÉE

DATE D’AFFICHAGE  
10/11/2015

DATE DE CONVOCATION  
10/11/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS  
14

PRESENTS : 12

ABSENTS : 2

VOTANTS : 12

L'an deux mil quinze à vingt heures, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Courdemanche légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUTREMÉE Serge, Maire,

Etaient Présents : Mmes et Ms BUISSON Rémi, COLLIN Sandra, GOETHALS Alain, GONTHIER Emmanuel, LANCELOT Vincent, MACHADO Jessie, MALASSIS Georges, MARESCAL Myriam, NÉANT Jocelyne, PICHOT Alain, SCHINDLER Armand.

Absent(s) excusé(s) : Mmes ANGOT Séverine, PADELOUP Florence.  
Mme MARESCAL Myriam a été nommée secrétaire de séance.

PRÉFECTURE DE L'EURE  
23 DEC. 2015  
ARRIVÉE

OBJET :  
AVIS SUR LE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DE  
COOPERATION  
INTERCOMMUNAL

M. le Maire fait part aux conseillers de l'obligation d'émettre un avis sur le projet de M. le Préfet sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Vu le code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 17 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet :

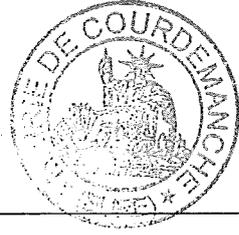
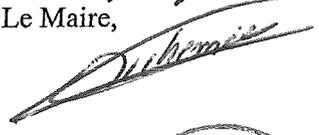
Considérant que ce projet a été reçu le 17 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité émet un AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, en motivant leur choix par le fait que notre territoire étant excentré par rapport au projet proposé, il nous paraît plus judicieux et plus attractif économiquement un regroupement avec le nouveau projet « Porte Normande et Agglo d'Evreux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

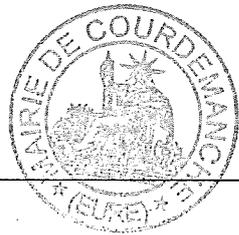
Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 17/12/2015

Et de sa publication le 21/12/2015  
Le Maire,



Fait à Courdemanche, le 12 décembre 2015

Le Maire,  
S. DUTREMÉE



**COMMUNE DE DROISY**

20150024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
Des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DROISY  
Séance du 4 décembre 2015**

PRÉFECTURE DE L'EURE

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	11
En Exercice	11
Qui ont pris part de la délibération	10
Présents	10
Date de la Convocation	27/11/2015
Date d'Affichage	27/11/2015

09 DEC. 2015

ARRIVÉE

L'an deux mille quinze le quatre décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BONBONY.

**Etaient Présents :**

Messieurs : Jean-Claude BONBONY, André ROBERT, Jean-Pierre ONFRAY,  
Gilles LE BŒUF, Martial BLOT, Sébastien NÉANT,  
Mesdames : Nadine LE GAL, Françoise BOURGEOIS, Françoise JEAN, Catherine BIET

Absent : Philippe LAIGNEAU

Secrétaire de Séance : Sébastien NÉANT

**OBJET : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Le conseil,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1 ;  
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 26/10/2015 ;  
Considérant qu'en application de l'article L520-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;  
Considérant que ce projet a été reçu le 26/10/2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après discussion, les membres du conseil font les remarques suivantes avant de procéder au vote à bulletin secret.

- Le conseil s'interroge sur le fait que l'on doit intégrer une nouvelle communauté de communes, alors que le projet de commune nouvelle n'est pas encore mis en place,
- Deux réunions d'informations ont été organisées avec le Président de l'Agglo du Grand Evreux et le Président de l'Agglo du Pays Drouais, destinées aux élus communautaires et à l'ensemble des élus, avant que chaque commune se positionne.

Le conseil aurait souhaité qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble des représentants, des douze communes de la CCRSE (Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure), afin d'exposer les trois projets de fusions et d'en débattre.

Le conseil ayant procédé au vote à bulletin secret, il en ressort les résultats ci-après :

Enveloppes trouvés dans l'urne	10		
- Schéma de Mr le Préfet (N°06)	0 Voix		
- Rapprochement Agglo du Grand Evreux	05 Voix	Pour	
- Rapprochement Agglo du Pays Drouais	04 Voix	Pour	
- Un Blanc			

Le choix du Conseil Municipal a été de s'orienter vers le Bassin de Vie de l'Agglo du Grand Evreux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Ainsi fait et délibéré, les mois jour et an que susdits.

Le Maire  
Jean-Claude BONBONY

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Préfecture le  
Notification et Publication du



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ILLIERS L'EVEQUE**

**Délibération portant Avis du Conseil municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Date de la convocation: 2 décembre 2015

Le 10 décembre 2015, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. CLOMENIL Joël, Maire.

Nombre de membres : 15, Présents: 15,

Etaient présents : Mrs VEIT Patrick, HIDOUVILLE Jean-Michel, Mme METAYER Odette, adjoints, Mrs CADIEU Michel, DE LA BOULAYE Vianney, GREINER Michel, LEPROUST Laurent, TRAVERT Jean-Louis, WINTREBERT Didier

Mmes AULARD Eveline, BICHON Béatrice, JULLIOT Céline, MICHAUX Catherine, NOUGAREDE Claudine,

Secrétaire de séance : Mme METAYER Odette,

Monsieur le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le Département.

Le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale a été présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale le 15 Octobre 2015.

Le projet a été reçu en Mairie le 22 Octobre 2015. Mr le Maire effectue un rappel de présentation du projet au Conseil municipal.

Un avis sur ce projet doit être rendu dans les 2 mois qui suivent la réception.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

**Vu** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015;

**Considérant** qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le préfet ;

**Considérant** que l'avis doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

**Après en avoir délibéré,**

**- EMET UN AVIS DEFAVORABLE**, à l'unanimité sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le préfet

Vote : exprimés :15/ Pour : 0 ; Contre : 15

**- Proposition d'un territoire de rattachement :**

Choix 1 : - Communauté d'Agglo d'Evreux (via Communauté La Porte Normande) :

Vote : (1 abstention)/ Pour: 14

Choix 2 : -Communauté d'Agglo de Dreux :

Vote : (1 Abstention)/ Pour : 14

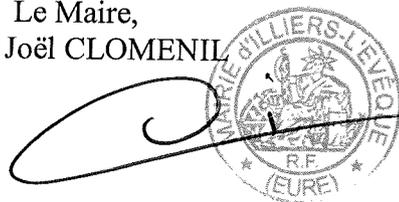
Affiché, publiée et  
Rendue exécutoire,

PRÉFECTURE DE L'EURE

17 DEC. 2015

ARRIVÉE

Le Maire,  
Joël CLOMENIL



76 Carrière

Département de l'EURE  
Arrondissement d'ÉVREUX  
Canton de ST-ANDRE-DE-L'EURE  
Mairie de LOUYE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOUYE

**DATE D'AFFICHAGE**

20/11/2015

**DATE DE CONVOCATION**

20/11/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

11

**PRESENTS : 9** (+ 2 procurations)

**ABSENTS : 2**

**VOTANTS : 9** (+2 procurations)

L'an deux mil quinze, à dix-huit heures quarante-cinq, le vingt-sept novembre, les membres du Conseil Municipal, de la Commune de Louye, légalement convoqué, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence, de Monsieur Thierry LAINÉ, Maire,

**Étaient Présents :** Ms et Mmes BADETS Thierry, COCHET Jean-Pierre, DESMOUSSEAUX Marie-Pierre, FOURRIER Bertille, GASTELAIS Émilie, GIRBEAU Bruno, LAINÉ Arnaud, MASSOT Stéphane.

**Absent(s) excusé(s) :** Ms HONORÉ Gérard, PETITEAU Judicaël.

Madame Bertille FOURRIER a été nommée secrétaire de séance.

RECEVU  
LE 20 NOV 2015  
Mairie de Louye  
ARCHIVÉ

**OBJET :**

AVIS SUR LE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DE  
COOPERATION  
INTERCOMMUNALE

M. le Maire fait part aux conseillers de l'obligation d'émettre un avis sur le projet de M. le Préfet sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Vu le code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 17 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 17 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

En motivant son choix, le conseil émet le souhait de se regrouper avec la Communauté d'Agglo du Pays drouais qui est le bassin de vie pour l'emploi, l'économie, le social et le culturel et a pour projet un rapprochement avec la commune de St Georges Motel.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité émet un AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

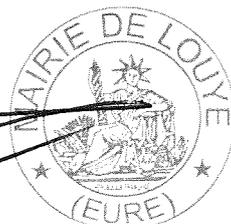
Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le

Et de sa publication le

Le Maire,

Fait à Louye, le 8 décembre 2015

Le Maire, Thierry LAINÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**De la COMMUNE DE**  
**LA MADELEINE DE NONANCOURT 27320**  
**(Eure)**

Délibération 27378-15-0025



L'an deux mil quinze, le 7 Décembre à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de La Madeleine de Nonancourt, légalement convoqué le 2 Décembre 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de M. COLLEU Daniel, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers  
présents : 15**

Mr COLLEU Daniel, Maire  
Mme DESHAYES Michèle, Mrs BAELEN Roger et ROBERT Yves, adjoints  
Mmes GAILLARD Nathalie, LOUVEAU Agnès, PALICOT Roselyne, LE  
GUILLARD Nicole, RICHER Chantal, COSSARD Janie  
Mrs POULAIN Philippe, DE JAEGER Gérard, SUARD Jean-Marc, GRUBERT  
Gérard et DANILO Michel

Conseiller absent :

**Nombre total de votants : 15**

Le quorum étant atteint, le Conseil communal a pu délibérer.  
Mme LOUVEAU Agnès a été nommée secrétaire de séance, Mme CHAUVIN Laurence a été nommée secrétaire auxiliaire de séance.

**Objet : AVIS sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 Octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 Octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Considérant que Mr le préfet, René BIDAL nous propose une carte de regroupement de plusieurs EPCI à savoir : La CCRSE, la CCPV, la CCPD, la communauté de communes du canton de Breteuil sur Iton et la communauté de communes du canton de RUGLES,

Après avoir réuni à deux reprises les membres de son conseil en commission pour les informer,

Après avoir délibéré,

Emet un avis DEFAVORABLE, à l'unanimité, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Vote sur le projet proposé : Contre = 15                      Abstentions = 0                      Pour = 0

Pour copie certifiée conforme  
Le Maire,  
Daniel COLLEU



Délibération rendue exécutoire  
après dépôt en Préfecture le :

Notification ou publication du :  
Le Maire,



76 CCRSE

**Département : EURE**  
**Canton : Verneuil sur Avre**  
**Commune**  
**MARCILLY-LA-CAMPAGNE**  
**Mairie**  
**Rue du Verger**  
**27320 Marcilly-la-Campagne**  
**Tel: 02 32 58 10 15**  
Mairie.marcillylacampagne@wanadoo.fr

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de  
MARCILLY-LA-CAMPAGNE**

**Date de Convocation**

21 Novembre 2015

**Date Affichage**

21 Novembre 2015

**OBJET : projet de fusion de la CCRSE**

L'an deux mil quinze, le vingt sept Novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Trouillet Christine, Dorchy Chantal, Huan-Pinçon Delphine, Poiret Claudine, Barbet-Leseur Patricia et Le Gallou Sylvie

Messieurs : Bioche Alain, Rolland Daniel, Gallerne Jean-Pierre, Le Bescond Marcel, Marthouret Claude et Osmont Michel

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur : Maurin Jean-Paul (ayant donné pouvoir à Monsieur Hérouard Jean-Paul)

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1**  
**Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20**  
**Octobre dernier,**

**Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le Préfet**

**Considérant que ce projet a été reçu le 20 Octobre et que l'avis du conseil doit être rendu dans les 2 mois qui suivent cette réception**

**Considérant que le projet de SDCI tel que présenté ne tient pas compte d'une cohérence de territoires avec un bassin de vie dont les échanges s'orientent bien davantage vers les pôles d'Evreux ou Dreux tant sur le plan du travail, de la culture, du sport et de la santé,**

**Considérant que le territoire de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure n'entretient aucune relation pertinente avec les communautés de communes comprises dans le projet de fusion proposé à savoir Breteuil, Damville, Rugles, Verneuil sur Avre.**

**Monsieur le Maire propose d'opter pour la fusion de la CCRSE avec, soit :**

**1/ la Communauté du Grand Evreux Agglomération dénommée GEA, sachant que d'une part, notre Commune est déjà adhérente au SAEP du Plateau de Saint-André qui s'y rattache et que, d'autre part, la GEA détient, dans ses compétences, l'entretien des voiries communales.**

**2/ la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet et émet le souhait de fusionner avec la C G E A par un vote à bulletin secret :**

- la C G E A (Evreux) = 12 voix**
- la C A P D (Dreux) = 1 voix**
- abstentions = 2**

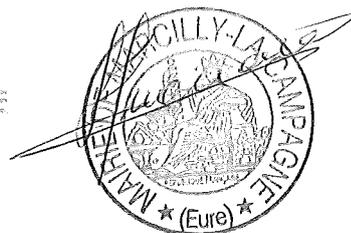
Vu et Rendu Exécutoire  
A Marcilly la Campagne  
Le  
Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Les membres présents ayant signé au registre  
Pour EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

PRÉFECTURE DE L'EURE

03 DEC. 2015

ARRIVÉE



DEPARTEMENT de l'EURE  
CANTON de SAINT ANDRE DE L'EURE  
COMMUNE de MESNIL sur l'ESTREE

201500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**EN DATE Du 7 Décembre 2015**

PRÉFECTURE DE L'EURE

Date de convocation: 1<sup>er</sup> décembre 2015  
Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2015  
Nombre de conseillers en exercices : 14  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 12

24 DEC. 2015

ARRIVÉE

L'an deux mille quinze, à dix neuf heures, le lundi 7 décembre 2015, le Conseil Municipal, convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Membres présents** : Messieurs et Mesdames BOUTIN, BROUCKE, CORDONNIER, FOUREAU, FUNGERE, JARRAFOUX, LE CLEZIO, MOTTE-COLLEU, TACHET, VARLET et VINCENT.

**Absents** : Mrs ESNAULT, LOUIS a donné pouvoir à Mr LE CLEZIO.

**Objet : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;  
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 27 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 27 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Après en avoir débattu et délibéré,

Le conseil municipal de Mesnil sur l'Estrée **EMET LE SOUHAIT** d'une fusion de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure (CCRSE) avec la fusion N° 7 proposée de la CCPN et du GEA.

12 votants

contre : 0

abstentions : 0

pour : 12

Pour extrait conforme  
Le Maire : Jacques BOUTIN



PRÉFECTURE DE L'EURE

15 DEC. 2015

ARRIVÉE

76 CCPSZ

DEPARTEMENT DE L'EURE

CANTON DE VERNEUIL-  
SUR-AVRE

COMMUNE  
DE  
**MOISVILLE**

☎ : 02.32.58.10.44

REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT

## Du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2015

**DATE DE LA CONVOCATION**  
28/11/2015

**DATE D'AFFICHAGE**  
28/11/2015

**NOMBRE DE MEMBRES  
AFFERENTS AU CONSEIL  
MUNICIPAL: 9**

**Présents : 7**

**VOTANTS: 9**

**REF: 2015-16**

**VOTE: A l'unanimité**

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Mention exécutoire: Non**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

L'an 2015 et le 4 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence d'ALORY Christophe, Maire.

Présents : Mme PEJAUDIER Christine, MM : ALORY Christophe, FRIBOULET Cyril, GARRIGUES Bruno, MORICE Hervé, PRIOUX Claude, QUERO Daniel  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BAUDASSE Brigitte à M. ALORY Christophe, LAPORTE Céline à M. FRIBOULET Cyril  
Secrétaire de séance : Mme PEJAUDIER Christine

### OBJET DE LA DELIBERATION : SDCI

Pour permettre au conseil de prendre sa décision, le maire rappelle quelques chiffres à l'assistance.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;  
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Compte tenu des remarques et observations des élus :

- le projet ne tient pas compte du bassin de vie de la commune

- il repose sur une agglomération de base inexistante et

- il présente un aspect financier plus que négatif pour notre collectivité

Par conséquent, après en avoir délibéré,

- ÉMET À L'UNANIMITE UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

- ÉMET À L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE pour rejoindre l'agglomération du Grand Evreux compte tenu de son bassin de vie, des possibilités qu'elle confère en tant qu'agglomération existante et de ses finances positives pour notre collectivité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 12/12/2015  
Le Maire

Christophe ALORY



PRÉFECTURE DE L'EURE

15 DEC. 2015

ARRIVÉE

République Française

Département de l'Eure

Commune de Muzy

Tel : 02.37.43.52.15

PRÉFECTURE DE L'EURE

22 DEC. 2015

ARRIVÉE

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2015

Référence
2015-047

Objet de la délibération
POSITION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRe

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	10

Date de la convocation
07/12/2015

Date d'affichage
07/12/2015

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 6

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de l'Eure  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2015 et le 11 Décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de FLEURY Sylvain, Maire

**Présents** : M. FLEURY Sylvain, Mmes GUNTZBURGER Sandrine, KERSEHO Géraldine, MERCIER Soazic, MILLIEN Karine, ROUVEIX Michèle.  
MM : BATREL Gilbert, BEAUDOIN Jacques, DAINE Christophe, GARNIER Bernard.

Mme SEMAILLE était absente et avait donné pouvoir à Mr BEAUDOIN.

M. BRIERE était absent et avait donné pouvoir à M. BATREL.

M. BEAUFILS était absent et avait donné pouvoir à Mme MILLIEN.

M. ANDRIEU était absent et avait donné pouvoir à M.FLEURY.

**A été nommée secrétaire** : Michèle ROUVEIX

**Objet de la délibération** : POSITION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRe

Monsieur le maire rappelle l'objectif de la loi NOTRe et la proposition de Monsieur le préfet de l'Eure qui souhaite regrouper la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure avec quatre communautés : la Communauté de Communes du Pays de Verneuil, la Communauté de Communes du Pays de Damville, la Communauté de Communes du Canton de Rugles et la Communauté de Communes du Canton de Breteuil sur Iton.

Il rappelle également la position des autres communes de la CCRSE. En effet, toutes refusent la proposition émise par Monsieur le préfet. Huit communes souhaitent un regroupement avec le GEA (Grand Evreux Agglomération). Quatre préfèrent un regroupement avec l'Agglo du Pays de Dreux.

Après un large débat, la position du Conseil Municipal s'établit comme suit :

- Acceptation de la proposition de Monsieur le préfet : 0 voix
- Regroupement avec le GEA : 8 voix
- Regroupement avec l'Agglo du Pays de Dreux : 0 voix.
- Abstentions : 6 voix

Pour copie conforme :  
En mairie,  
Le Maire  
Sylvain FLEURY



76  
CCRS

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>Département</b>		
<b><u>EURE</u></b>		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12
<b>Date de la convocation</b> 27 novembre 2015		
<b>Objet de la délibération</b>		
Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-MOTEL**

-----  
Séance du 04 décembre 2015

**N° 01/ 04.12.15**

L'an deux mille quinze, le 4 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BONNOT Evelyne, Maire.

Présents : Mme ALEXIS Julie, Mme BONNOT Evelyne, Mme CANTERO Nathalie, M. CHARBONNEL Olivier, M. CHATAIN Jean-Claude, M. COCHELIN Denis, M. DEHAUDT Dominique, M. DESRAME Bruno, M. GUIRLIN Jean-Louis, M. JACQUEMIN Gérard, M. MORTIER Thierry.

Absents excusés : Mr Dominique DEHAUDT (pouvoir à M. GUIRLIN Jean-Louis), Mme DACHARY-LAVAL Sandrine (pouvoir à Mme CANTERO Nathalie).

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GUIRLIN est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT, fonction qu'il a accepté.

Le Conseil,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1,
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 en recommandé avec accusé de réception,

Considérant qu'en application de l'article L. 5210-1-1 du CGCT, le Conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par, 0 voix pour, 14 contre, 0 abstention, le projet de schéma département de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Refusant la proposition de Monsieur le Préfet, le conseil municipal à l'unanimité émet le souhait d'intégrer l'agglomération de Dreux, pour les raisons suivantes :

Le bassin de vie du drouais et la proximité de la région parisienne avec la déserte ferroviaire (gare de Dreux) ; le découpage de la carte scolaire pour nos enfants des collèges et des Lycées sur Dreux; faculté Tours Orléans Bourges ; L'hôpital, le SAMU et le SMUR ; Les pompiers de la caserne de Dreux.

Pour : 00 Contre : 14 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire,  
après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

EVELYNE BONNOT

## COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal

Séance du 7 décembre 2015



	Nombre de conseillers		
	élus	en fonction	qui ont pris part à la délibération
	15	15	13

Date de convocation 30.11.2015
-----------------------------------

L'an deux mil quinze, le sept décembre à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Saint-Germain-sur-Avre, sous la présidence de Monsieur GAUTIER Francis, Maire.

Présents : MM. CHABROL Marcel, QUESNEY Lysiane, ANSART-VERDY Raymond, LECOURT Patrice, CHAUMIER Denise, CATINAT Martine, VINEL Martine, LANOE Dominique, CHAMPAUZAS Florence, BUNEL David, MASSUARD Frédérique, BEAUFRE Daniel.

Absents excusés : Mr MAILLIER Alain qui a donné pouvoir à Mr CHABROL Marcel et Mme ENGEL Fanny qui a donné pouvoir à Mr LECOURT Patrice.

Madame CHAMPAUZAS Florence a été élue secrétaire.

Objet de la délibération
--------------------------

**Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5210-1-1 du CGCT, le Conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, avec 10 voix contre et 5 voix pour, le Conseil municipal

- émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Le Conseil municipal souhaiterait rejoindre la CA du Grand Evreux Agglomération car il tient à bénéficier des compétences d'une grosse Communauté d'Agglomération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture  
le \_\_\_\_\_ et de la publication le \_\_\_\_\_

Le Maire,